

Procès-verbal de la réunion du conseil syndical du 24 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 24 octobre à 16h00, les membres du Comité Syndical se sont réunis à Cahors sous la présidence de Pascal Jallet.

Étaient présents : M. Pascal Jallet, M. Eric Cailles, M. Didier Baudet, M. Serge Rigal, M. Maxime Verdier, M. Gilles Liébus.

Sans pouvoir délibératif : M. Jacques services du Département mis à disposition, Mme Malignon, directrice du syndicat mixte.

Étaient excusés : Mme Marie Piqué, M. Raphael Daubet, Mme Geneviève Lasfargues, M. Vincent Labarthe, Mme Michele Fournier Bourgeade.

Est élu secrétaire de séance : M. Maxime Verdier

Nombre de délégués titulaires : 6
suppléants : 0

En exercice : 12
Présents : 6
Votants : 6

Date de la convocation : 10 Octobre 2019

Date d'affichage : 10 octobre 2019

Point n°1 : Dispositions administratives

1-1 Validation du procès-verbal de la séance du 5 septembre 2019

Le conseil syndical approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 5 Septembre 2019.

1-2 Rapport sur l'exercice des délégations au président

Dans le cadre de l'exercice de ses compétences, M. le président a :

- augmenté les crédits pour les travaux de lutte contre les termites de 2 808 euros en prélevant sur la ligne budgétaire dépenses imprévues (DM3 au budget principal), afin de financer les travaux de maçonnerie sur le dallage du parvis dans le cadre de la campagne de piégeage des termites du sanctuaire.
- relancé la consultation pour le lot 8, plomberie, de travaux des bâtiments de premiers services suite au dépôt de bilan de l'entreprise attributaire,
- signé l'avenant à la convention inter partenariale entre le PNR des causses du Quercy e le syndicat mixte pour prolonger le délai de réalisation des travaux jusqu'au 1er Mai 2020. (POMAC)
- validé le devis de Colibris pour le suivi des travaux des parkings de l'Hospitalet et des garennes pour un montant de 11 700 euros HT.

Le conseil syndical prend acte de l'exercice des délégations au Président.

1-3 Instauration du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel RIFSEEP

Suite à l'analyse des positions prises par les collectivités membres du syndicat et quelques collectivités lotoises (tableau comparatif en annexe), le président propose d'instaurer le RIFSEEP, sous réserve de l'approbation du comité technique, dans les conditions suivantes :

- Le régime indemnitaire est attribué aux agents titulaires et stagiaires exerçant les fonctions du cadre d'emplois concerné ainsi qu'aux contractuels de droit public. Sont exclus les emplois saisonniers et de remplacement,
- Le RIFSEEP fixe des plafonds mais pas de planchers,
- Les cadres d'emplois concernés par le RIFSEEP seraient les suivants : Attachés principaux ; Ingénieurs territoriaux, rédacteurs territoriaux ; adjoints administratifs territoriaux ; adjoints techniques.
- Le RIFSEEP comprend 2 parts : l'Indemnité de Fonction, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) qui valorise la nature des fonctions des agents et leur expérience professionnelle ; le Complément

Indemnitaires Annuel (CIA), pour récompenser l'engagement professionnel et la manière de servir. Il est proposé de se prononcer sur ces deux parts.

- Les catégories suivantes et les plafonds suivants sont proposés :

Cadre d'emplois	Groupe	Emploi	IFSE Plafond annuel réglementaire en euros	IFSE Plafond annuel fixé pour le syndicat en euros	CRITERES
Attachés principaux territoriaux CAT A	Groupe 1	Directrice	36 210	3000	Responsabilités, gestion budgétaire et administrative de la structure coordination d'une équipe, suivi des missions Conseil aux élus
Ingénieur territorial CAT A	groupe 2	Hors classe Chef de projet	32 130	3000	Expérience, qualifications, gestion, coordination et suivi de l'opération et des marches de travaux
	groupe 3	Chef de projet	25 500	2000	
Adjoints administratifs territoriaux Agent de maîtrise CAT C	Groupe 1	Assistante administrative et assistante comptable Responsable d'exploitation	11 340	2000 2000	Connaissances, expériences, qualifications Encadrement, habilitations
Adjoints techniques Catégorie C	Groupe 2	Agent d'exploitation	10 800	1800	Autonomie, polyvalence

Cadre d'emplois	Groupe	Emploi (à titre indicatif)	Montant maximal individuel annuel CIA en euros	Montant maximal proposé pour le SMGSR annuel CIA en euros	Critères
Attachés Territoriaux Cat A	Groupe 1	Direction	8 820	2 500	Expérience, compétences, réussites des missions, investissement
Ingénieur territorial CAT A	Groupe 1	chef de projet Hors classe	5 670	2 500	Ancienneté, autonomie, polyvalence, connaissances techniques Travailler en équipe
	Groupe 2	Chef de projet	4 500	2 000	
Adjoints administratifs territoriaux Adjoints techniques	Groupe 1	Principal 1er Classe	1 260	1 260	
	Groupe 2	Agent d'exécution	1 200	1 200	

Le conseil syndical valide l'instauration du RIFSEEP à compter de la validation du comité technique.

Point n°2 : Suivi du programme

2-1 : Voie nouvelle d'accès au château – suivi du projet

L'arrêté de DUP pour ce projet a été pris le 16 octobre 2019.

Les services routiers départementaux, maitres d'œuvre, ont affiné le projet ; cela permet de préciser le budget des travaux d'infrastructure, de déterminer les emprises précises pour faire passer le géomètre ...

Les travaux connexes s'avèrent plus importants que prévu :

- Du fait de davantage de travaux de pierre sèche ; le linéaire de murets à reconstruire est de 240 ml, dont un abri de berger,
- Du fait de davantage de frais de déplacement des réseaux :
 - La prise en charge financière du déplacement des réseaux sur le foncier privé incombe à l'aménageur de l'infrastructure. C'est ce qui impose au syndicat de financer le déplacement du réseau AEP qui est sur le terrain (convention d'offre de concours de 34 500€ HT aux travaux portés par le SIAEP validée lors du conseil de Juillet 2019). Le déplacement du poteau incendie s'avère aussi nécessaire, il y a lieu d'ajuster l'offre de concours dans ce sens (+2500€). Un avenant à la convention d'offre de concours est présenté en annexe 3 à cet effet.
 - L'enfouissement de la ligne à haute tension, mise en avant dans le cadre de l'étude d'impact, a été envisagé par Enedis dans la mesure où ils pourraient profiter du terrassement de la voie nouvelle pour passer leurs fourreaux. Après études, le terrassement pour la HTA ne peut se faire concomitamment à celui de la voie nouvelle. Enedis demande le concours du SMGSR à hauteur de 35 306€ pour mener à bien cet enfouissement dont le cout total est de 92 000€. Il prendrait alors à sa charge les 2/3 des coûts avec : le terrassement depuis le poste, le long de la route de Calès jusqu'au carrefour tourne à gauche de la voie nouvelle, le câblage sur toute la longueur et la dépose de la ligne aérienne qui passe sur les propriétés de 2 établissements hôteliers du site (cette ligne est un point noir paysager du secteur de la corniche),
 - Il est envisageable également de procéder à l'enfouissement de la ligne France telecom dans la tranchée d'Enedis le long de la route de Calès, pour parfaire l'entrée de site au niveau du carrefour nord de la voie nouvelle (tourne à gauche). La mise en œuvre de cette variante étudiée par orange impliquerait : le financement du terrassement à 100 % par le syndicat mixte (estimé à 17 951€), ainsi que à 18% du montant des études et du câblage (soit 1600€).

Les travaux pourraient être organisés en 2 temps de manière à être coordonnés avec les travaux de piétonisation de la corniche :

- une première phase avant septembre 2020 dédiée aux travaux routiers et des murets indissociables de la réalisation de la voirie
- une seconde phase, à engager dès l'automne 2020, sur plusieurs hivers, pour planter (une saison) et construire les murets pierre sèche (échelonné sur 2 à 3 saisons).

L'enveloppe prévisionnelle de l'opération (hors acquisitions) est à ce stade de 1 250 000 € HT soit 1 500 000 € TTC. Le détail est présenté en séance.

Les perspectives de financement des travaux de piétonisation de la corniche à l'horizon mi 2021 intègrent le financement de la voie nouvelle. La réalisation concomitante de ces deux grosses tranches de travaux sur les exercices budgétaires 2020 et 2021 mobilisera tous les crédits 2020 et 2021 du budget principal (dans l'hypothèse où les participations statutaires des 3 membres du syndicat sont maintenues) et nécessitera la création d'un emprunt d'un million d'euros début 2020 pour une durée d'un an et demi qui serait remboursé avec les participations statutaires de 2021 et la récupération de la tva en juillet 2021 comme l'indique le tableau de simulation de financement

Les marchés de travaux devant être signé avec le vote du BP 2020, et l'opération nécessitant un investissement sur plusieurs exercices, il est proposé au conseil :

- de poursuivre ce projet de voie nouvelle en validant une autorisation de programme de 1 500 000 euros qui correspond à un engagement financier pluriannuel,
- et de préciser la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants comme suit :

AP	CP 2019	CP 2020 prévisionnels	CP 2021 prévisionnels	CP 2022 prévisionnels
1 500 000	114 000	1 255 200	65 400	65 400

(Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des crédits pouvant être mandatés pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre de l'autorisation de programme).

Le conseil syndical, à l'unanimité, approuve :

- l'avenant à la convention d'offre de concours au marché de travaux AEP,
- valide l'offre de concours aux travaux d'enfouissement de la ligne à haute tension et de la ligne télécom dans le cadre des travaux de la voie nouvelle d'accès au château,
- le recrutement d'un coordonnateur SPS et d'un géomètre,
- l'inscription au budget des crédits correspondant au budget 2019 dans le cadre de la DM présentée à la fin du conseil, de manière à engager ces travaux avant la fin de l'année.

Le conseil syndical autorise le président à signer les documents afférents.

Sur le plan foncier, vues les difficultés rencontrées concernant la propriété Hartley, il y a lieu de prendre des précautions en engageant le dossier d'enquête parcellaire.

Le conseil souhaite que la collectivité fasse usage de son droit de préemption à l'issue de la vente aux enchères, si la parcelle ne pouvait être acquise dans les temps avant la mise aux enchères.

2-2 Parkings : attribution des marchés de travaux de l'Hospitalet et des Garennes

Dans le cadre du conseil du 5 septembre, une enveloppe de 625 000 € a été allouée au budget pour engager les travaux d'aménagement du parking de l'Hospitalet, et une enveloppe de 260 000€ pour celui des Garennes. Le conseil avait autorisé à lancer la consultation.

Les résultats de la consultation pour les marchés de travaux des parkings de l'Hospitalet et des Garennes sont présentés en séance, ainsi que l'avis de la commission d'appel d'offre qui s'est réunie le 21 Octobre 2019.

Le conseil syndical, suite à l'avis émis par la CAO, décide, à l'unanimité :

- D'attribuer le marché de travaux pour le lot 1 VRD à l'entreprise Marcouly, pour un montant de 557 200,67 € HT,
- D'attribuer le lot 2 Plantations à l'entreprise Marion espaces verts pour un montant de 120 425,10 € HT,
- D'attribuer le lot 3, Eclairage public à l'entreprise Ineo, pour un montant de 706 095,40 € HT.
- D'autoriser le président à signer les documents afférents.

2-3 Bâtiments de premiers services : engagement de la tranche de travaux pour les locaux administratifs

A ce stade des travaux, le budget est globalement maîtrisé pour les 3 bâtiments de premiers services. Des avenants sont à l'étude pour certains lots, et seront présentés dans le cadre d'une prochaine réunion de CAO dans la mesure où ils restent dans l'enveloppe budgétaire allouée.

Les travaux d'aménagement des locaux administratifs du syndicat mixte n'avaient pas été engagés en même temps que le reste des travaux sur les bâtiments de premiers services. Les offres remises pour cette tranche conditionnelle étaient élevées, un été d'exploitation des parkings permettait de cerner plus clairement le schéma idéal pour l'organisation des locaux communs à l'équipe parking et administration.

En interne, les plans ont été retravaillés, l'estimatif des travaux aussi : l'enveloppe est de 80 000 euros HT. La consultation lancée permettrait d'envisager des travaux finis avant l'été 2020. Cela permettrait d'offrir de bonnes conditions pour travailler et pour piloter le projet grand site.

Le conseil syndical, à l'unanimité, approuve :

- le lancement des travaux d'aménagement des locaux administratifs,
- l'ajustement de l'enveloppe budgétaire correspondante (bâtiment de l'Hospitalet).

2.4 Signalétique piétonne

Dans le cadre du budget 2019, une enveloppe de 35 000 euros est dédiée à la mise en œuvre de la signalétique piétonne. Cette somme correspond à 1/3 de l'enveloppe globale pour cette opération décrite dans le schéma directeur de signalétique piétonne. Cela permet de mettre en place toute la signalétique directionnelle d'ici la saison 2020.

De par les incertitudes quant aux disponibilités budgétaires pour cette opération pour les 2 années à venir, il est proposé de lancer la consultation pour ce marché de fourniture et pose en organisant le marché de manière à ce que la tranche ferme puisse être assurée avec l'enveloppe budgétaire 2019, et à ce que le reste soit en tranche conditionnelle afin de se laisser la possibilité de mettre en place le reste du mobilier (plan de localisation...) d'ici 2 ans.

Le conseil syndical, à l'unanimité, approuve le lancement de la consultation pour le mobilier de signalétique piétonne.

2.5 Patrimoine emblématique

Les demandes de subventions auprès de la DRAC pour la reprise du solin de la basilique et pour la reprise des enduits et dallage à l'entrée du tunnel ont été acceptées. Il est proposé d'inscrire dans le cadre de la DM ces recettes.

Le complément de diagnostic est rassurant sur un plan : il n'y a pas de termites repérées au niveau de la basilique ni de la chapelle Notre dame. En revanche, l'exploration a indiqué un défaut de la charpente côté falaise. Les travaux en cours sur le solin permettent de cerner plus précisément l'ampleur du problème. Une mission de maîtrise d'œuvre pour traiter ces questions structurelles pourrait être proposée lors d'un prochain conseil avec le concours de la DRAC pour poser un diagnostic et définir des éventuels travaux de confortement.

2.6 Projet d'interprétation

Pour aller au-delà du travail du comité scientifique du syndicat qui date de 2012-2013, élargir la réflexion de l'échelle de la corniche à celle du site, et vulgariser le fruit du travail scientifique, il y a lieu de s'adjoindre les services d'un assistant à maîtrise d'ouvrage, compétent en médiation culturelle. Dans le cadre du budget primitif 2019, une enveloppe de 10 000 euros a été prévue à cet effet.

La mission consiste à synthétiser, compléter le travail de définition des contenus et contenants des haltes thématiques en plein air esquissé à l'échelle de la corniche dans le cadre de la mise au point du permis d'aménager (mais retoqué sur la forme par le ministère de l'environnement) et des 2 haltes intérieures (Lafajadou et nouveau bureau de l'OT dans la cité).

L'animation du groupe de travail « interprétation » et la concertation menée par cet AMO permettront d'aboutir à une projection partagée à l'échelle du site des clés d'interprétation que l'on souhaite donner au visiteur.

La composition du groupe de travail suivante est proposée : PAH, OT, Département, Région, PNRCQ, Mairie, Sanctuaire, syndicat mixte.

Une demande de subvention pour cette étude peut être adressée à la DREAL Occitanie au titre du projet grand site.

Le conseil syndical sollicite une aide de la part de la DREAL Occitanie pour cette opération à hauteur de 50 % du montant TTC, soit 4 000 euros.

Le conseil syndical valide la constitution du groupe de travail « Interprétation ».

Point n°3 : Dispositions budgétaires

3-1 : Décision modificative n°5 au budget principal

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Le chapitre 12 (charges de personnel) doit être ajusté à la hausse de 15 925.47 € du fait de l'instauration du RIFSEEP et du changement de contrat de la directrice.

Pour assurer les dépenses supplémentaires listées ci-dessus, il est proposé de prélever les 14 230 € de la ligne dépenses imprévues (022), les 400 € de frais de mission des élus et les 1 200 € de la ligne maintenance de bâtiment (DF 615221).

Recettes

Une recette de 95.47 € est inscrite en recette de fonctionnement au titre du fctva (ligne RF744).

INVESTISSEMENT

Dépenses

Concernant la voie nouvelle (opération 114), il est proposé d'abonder :

- la ligne travaux (DI 2315) de 27 550 € en vue des prestations du géomètre, du sps, des publications et premiers travaux de plantation
- Et la ligne fonds de concours (DI 2041512-114) de 37 806 € pour participer aux frais d'enfouissement de la HTA et assumer le déplacement du poteau incendie.

La ligne 2315 travaux de sécurisation des falaises (opération 121) peut être réduite de 5550 € afin d'engager les travaux restant (aléa D20)

Recettes

Le versement du FCTVA permet d'inscrire en recettes une somme de 313 010.43 € (ligne RI 10222).

L'arrêté d'attribution de subvention pour l'entretien des monuments historiques permet d'inscrire 3 580 € (ligne RI 1311).

Le remboursement de l'avance de trésorerie de 200 000 € envisagé au BP 2019 ne peut se faire vu la situation du budget parking. Cette recette d'investissement (RI 27638) est annulée.

Le SIAEP a soldé son remboursement pour les travaux de réseaux de l'Hospitalet, une recette de 12 062 euros de plus en ligne RI 27638 est à inscrire.

Au global, pour assurer les dépenses supplémentaires listées ci-dessus, il est proposé de prélever sur la recette du FCTVA et d'affecter le reste, 68 846.43€ aux travaux de la corniche (ligne budgétaire 2315 opération 107).

Le tableau ci-contre présente les mouvements décrits ci-dessus.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 615221 : Bâtiments publics	1 200.00 €			
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	1 200.00 €			
D 6332 : Cotisations au FNAL		62.00 €		
D 6336 : Cotisation CNG,CG de la FPT		452.00 €		
D 6338 : Autres impôts & taxes		170.00 €		
D 6413 : Personnel non titulaire		11 095.47 €		
D 6451 : Cotisations à l'URSSAF		3 350.00 €		
D 6453 : Cotisations caisses retraite		478.00 €		
D 6454 : Cotisations ASSEDEC		318.00 €		
TOTAL D 012 : Charges de personnel		15 925.47 €		
D 022 : Dépenses imprévues Fonct	14 230.00 €			
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct	14 230.00 €			
D 6532 : Frais de mission élus	400.00 €			
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante	400.00 €			
R 744 : FCTVA				95.47 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations				95.47 €
Total	15 830.00 €	15 925.47 €		95.47 €
INVESTISSEMENT				
D 2041512-114 : fonds de concours tx HTA		37 806.00 €		
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées		37 806.00 €		
D 2315-107 : aménagement de la corniche		68 846.43 €		
D 2315-114 : déviations routières		27 550.00 €		
D 2317-121 : SECURITE FALAISE	5 550.00 €			
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	5 550.00 €	96 396.43 €		
R 10222 : FCTVA				313 010.43 €
TOTAL R 10 : Dotations Fonds divers Réserves				313 010.43 €
R 1311 : Subv.équip.transf.état & EN				3 580.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement				3 580.00 €
R 27638 : Autres états publics			187 938.00 €	
TOTAL R 27 : Autres immos financières			187 938.00 €	
Total	5 550.00 €	134 202.43 €	187 938.00 €	316 590.43 €
Total Général		128 747.90 €		128 747.90 €

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents,

- Approuve les décisions modificatives n°5 au budget principal.

3-2 : Décision modificative n°3 au budget parking

La DM proposée a plusieurs objectifs :

En fonctionnement,

- de par les dysfonctionnements rencontrés pour mettre en place les parkings payant, il est proposé de revoir les recettes d'exploitation à la baisse
- il y a également lieu de corriger des erreurs dans les dépenses prévisionnelles de fonctionnement (intérêt des emprunts à régler en 2020).
- il est possible d'intégrer des travaux en régie à l'actif afin de basculer les dépenses pour les fournitures qui ont permis de confectionner le mobilier du parking du château et les abris des caisses automatiques. Cela représente une somme de 3 400 € inscrite en RF 722 042 et en DI à la ligne 2138-040.

En investissement

- Il est proposé d'ouvrir des crédits supplémentaires pour le parking du Garroustie (+20000€), celui de la vallée (+ 18 704€) afin d'en améliorer l'exploitation et la praticabilité (bandes d'accès en enrobé, cloutage de caillou), pour le bâtiment de l'Hospitalet afin de réaliser les locaux administratifs (+80 000€)
- Le remboursement du crédit n'intervenant qu'en Janvier 2020, il est nécessaire de le supprimer.
- Enfin, le remboursement de l'avance de trésorerie n'est pas envisageable vu le déficit d'exploitation, et la nécessité de conserver une trésorerie pour gérer les premiers mois de 2020 en attendant de collecter les premières recettes des parkings.

PARKINGS - FONCTIONNEMENT 2019 - Dépenses				
	Libellé	Budget 2019	Evolution	DM Octobre
				Budget
CHAPITRE 022 : IMPREVUS				
22	Imprevus	10 000.00	-10 000.00	0.00
CHAPITRE 011 : ACHATS ET VARIATION DES STOCKS				
6061	fournitures non stockables (eau, électricité...)	8 000.00	-6 000.00	2 000.00
6063	fournitures d'entretien et petit équipement	2 600.00	5 400.00	8 000.00
6064	fournitures administratives	800.00	0.00	800.00
6066	Carburant	500.00	0.00	500.00
611	Contrats prestations de services	15 000.00	-10 705.00	4 295.00
6132	Locations immobilières	2 438.00	-2 438.00	0.00
6135	Locations mobilières	2 300.00	2 738.00	5 038.00
6137	redevance droit de passage	0.00	0.00	0.00
6152	Entretien et réparations sur biens immobiliers	0.00	0.00	0.00
61558	Entretien et réparations sur biens mobiliers	8 000.00	-8 000.00	0.00
6156	maintenance	5 500.00	-5 000.00	500.00
6161	Assurance multirisques	0.00	0.00	0.00
6168	Autres assurances	25 000.00	-15 000.00	10 000.00
618	Versement à des organismes de formation	6 000.00	-4 279.60	1 720.40
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	300.00		
6225	Indemnités au comptable et régisseurs	0.00	0.00	0.00
6226	Honoraires: conseil juridique, huissiers, géomètres...	300.00	-300.00	0.00
6227	Frais d'actes et de contentieux: acquisitions foncières, avocats...	0.00	0.00	0.00
623	Publicité, publications, relations publiques	3 800.00		
6231	Annonces et insertions	0.00	0.00	0.00
6233	Foires et expositions	800.00	-800.00	0.00
6236	Catalogues et imprimés	3 000.00	-2 566.00	434.00
6238	Frais divers de publicité	0.00	0.00	0.00
625	Déplacements, missions et réceptions	17 500.00		
6251	Voyages et déplacements	500.00	-500.00	0.00
6256	Missions: personnel	3 000.00	-1 466.10	1 533.90
6257	Receptions	3 000.00	-2 600.00	400.00
6248	Transport de biens divers	11 000.00	-6 000.00	5 000.00
6261	Frais postaux	500.00	-400.00	100.00
6262	Téléphone	1 820.00	880.00	2 700.00
627	services bancaires et assimilés	300.00	4 100.00	4 400.00
6287	Remboursement de frais	38 671.00	0.00	38 671.00
CHAPITRE 063 : impôts taxes et versements assimilés				
63512	Taxes foncières	0.00	0.00	0.00
637	autres impôts, taxes (reversement taxe séjour à cauvador)	1 830.00	-1 830.00	0.00
CHAPITRE 012 : CHARGES DE PERSONNEL				
6332	cotisations au FNAL	119.00	22.60	141.60
6336	cotisation CNG CG de la FPT	563.00	106.94	669.94
6338	autres impôts et taxes	189.00	35.90	224.90
6411	rémunération personnel non titulaire	53 844.00	10 227.56	64 071.56
6451	URSAFF	19 011.00	3 611.10	22 622.10
6453	cotisations caisses de retraite	2 635.00	500.51	3 135.51
6455	cotisations assurances du personnel	0.00	0.00	0.00
6454	cotisation assedic	2 608.00	495.39	3 103.39
6475	medecine du travail	0.00		
CHAPITRE 65 : AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE				
6532	Frais de mission élus	400.00	-400.00	0.00
CHAPITRE 66: CHARGES FINANCIERES				
66111	Intérêts des emprunts et dettes	31 909.28	-31 909.28	0.00
CHAPITRE 67: AUTRES CHARGES				
6711	charges exceptionnelles	0.00	0.00	0.00
CHAPITRE 69 : AUTRES CHARGES				
695	impôts sur les benefices	0.00	0.00	0.00
CHAPITRE 042: OPERATION D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS 041/042				
6 811	dotation amortissement	0.00	0.00	0.00
TOTAL		262 137.28	-67 075.98	180 061.30
FONCTIONNEMENT 2019 : Recettes				
	Libellé	Budget 2019		DM Octobre
CHAPITRE 70 Ventes de prestations				
706	prestations de services	790 000.00	-645 168.70	144 831.30
753	Perception taxe de séjour	1 830.00	-1 830.00	0.00
CHAPITRE 042 : OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS				
722	production immobilisées (moe parkings et OPC BS en régie + MOBILIER)	30 000.00	5 230.00	35 230.00
777/042	Amortissements subv.	0.00	0.00	0.00
CHAPITRE 002 : EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE				
002	Affectation du résultat année N-1	0.00	0.00	0.00
TOTAL		821 830.00	-641 768.70	180 061.30

INVESTISSEMENT: Dépenses 2019				
		Budget 2019 (DM 1 ET 2 incluses)	proposition de DM3	Budget à l'issue de la DM3
20	Imprévus	15 000.00	-15 000.00	0.00
100	Parking du château	1 512 400.00		
2111	acquisition foncière	12 000.00	0.00	12 000.00
2312	terrains	986 400.00	-11 601.68	974 798.32
2313	construction	514 000.00	0.00	514 000.00
238/23	avance forfaitaire	0.00	0.00	0.00
101	Parking de la vallée	398 647.00		
2312	terrains	10 647.00	18 704.00	29 351.00
2313	construction	388 000.00	0.00	388 000.00
238/23	avance forfaitaire	0.00	0.00	0.00
102	Parking des Garennes	310 244.00		
2312	terrains	307 244.00	0.00	307 244.00
2313	construction	3 000.00	0.00	3 000.00
103	Parking de l'Hospitalet	1 167 700.00		
2111	acquisition foncière	2 700.00	380.00	3 080.00
2312	terrains	775 000.00	0.00	775 000.00
2313	construction	390 000.00	80 000.00	470 000.00
238/23	avance forfaitaire	0.00	27 860.00	27 860.00
107	Parking du Garroustié			
2312	terrains	8 600.00	20 000.00	28 600.00
104	système exploitation des flux	576 000.00		
2151	installations complexes spécialisées	576 000.00	0.00	576 000.00
238/23	avance forfaitaire	0.00	0.00	0.00
105	gestion stationnement sauvage	10 000.00		
2315	immos en cours-inst techniques	10 000.00	0.00	10 000.00
106	prestations communes			
2313	immos en cours-constructions	87 000.00	0.00	87 000.00
Hors opération				
2181	intégration premier équipement		80.03	80.03
2188	intégration premier équipement		560.87	560.87
2182	matériel de transport	1 000.00	800.00	1 800.00
2183	matériel bureau et informatique	7 000.00	-1 800.00	5 200.00
2184	meublier	1 500.00	0.00	1 500.00
1641	remboursement crédit	117 552.32	-117 552.32	0.00
041 et 040	amortissement et changement de comptes			
231/040 opération 107	intégration MOE P et OPC bâtiments de services	30 000.00	1 830.00	31 830.00
2138/040	travaux en régie mobilier P château et caisses parkings		3 400.00	3 400.00
2313/041	remboursement avances forfaitaires	45 000.00		45 000.00
1687	remboursement avance trésorerie au budget ppal	200 000.00	-200 000.00	0.00
Total		4 487 643.32	-192 339.10	4 295 304.22

Afin d'équilibrer les dépenses d'investissement et les recettes d'investissement, l'emprunt sur 2019 ne sera pas débloqué autant que prévu (-127 028.02€). Le planning des travaux qui a légèrement évolué vers 2020 le permet.

BUDGET PARKINGS - INVESTISSEMENT: Recettes 2019

Articles	Libellé	Budget 2019 à l'issue des DM 1 et 2	Proposition de DM3	Budget à l'issue de la DM3
CHAPITRE 001: EXCEDENT D'INVESTISSEMENT (Solde d'exécution reporté)		0.00	0.00	
	Report des excédents antérieurs	0.00	0.00	0.00
	déficit d'investissement reporté	0.00	0.00	0.00
CHAPITRE 10: AFFECTATION DU RESULTAT				
1068	Affectation du résultat 2018	0.00	0.00	0.00
CHAPITRE 021: VIREMENT				
	Virement de la section de fonctionnement	0.00	0.00	0.00
CHAPITRE 13: SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
1311/101	Autres subventions de l'Etat	52 800.00	0.00	52 800.00
CHAPITRE 16 : EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				
1641	Emprunt en euros	4 125 399.73	-127 028.02	3 998 371.71
CHAPITRE 040: amortissement				
1687	avance de trésorerie	200 000.00	-65 311.08	134 688.92
238/041	remboursement avances forfaitaires	109 443.59	0.00	109 443.59
TOTAL		4 487 643.32	-192 339.10	4 295 304.22

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, approuve les décisions modificatives n°3 au budget annexe des parkings

Point n°4 : Foncier

4-1 Transfert de l'aire de battage

La commune a transféré la quasi-totalité des bâtiments historiques relevant du patrimoine emblématique du site et une grande partie des espaces publics nécessaires à la réalisation de la boucle de découverte piétonne. Il est proposé de transférer l'aire de battage qui assure la jonction entre l'Hospitalet et la corniche qui va faire l'objet de travaux de requalification dès cet hiver sous maîtrise d'ouvrage du syndicat mixte, afin d'en déléguer l'aménagement puis la gestion au syndicat mixte.

Le Procès-verbal de transfert est présenté aux élus.

- Le conseil syndical valide le transfert et adopte le procès-verbal de mise à disposition de l'aire de battage tel qu'annexé,
- Le conseil syndical donne délégation de signature de ce procès-verbal à Monsieur le Vice-Président, Serge Rigal.

4-2 Transfert du chemin du photographe

Il est également proposé de transférer le chemin du photographe qui assure la jonction entre l'esplanade Michelet et la corniche. La fiche de transfert est exposée en annexe 5.

Cette question est reportée à une réunion ultérieure du conseil.

M. Serge Rigal

M. Pascal Jallet,

M. Maxime Verdier,

M. Eric Cailles,

M. Liébus

M Didier Baudet,